



**VIDE TA
CHAMBRE**
16 Novembre
SALLE DES FÊTES
Saint-Père
ET
La Ville-es-Nonais
Inscription à partir du 1^{er} octobre au bureau du S.I.V.U.
Installation à partir de 7h.
9h-17h
Réservation :
Bureau du SIVU "Animation à la Vie
Sociale"
au 8, Bis Rue Jean Monnet
St-Père Marc en Poulet
Organisé par le S.I.V.U.
Châteauneuf, St-Père,
St-Sauveur et la Ville-es-Nonais

**GASTRONOMIE
ARTISANAT
SPECTACLES
JEUX**
Saint-Père
Marc en Poulet
Place du Village
sous la Halle
**Marché de Noël
Un Noël
Magique**
Vendredi 5 déc.
16h30 - 22h
Samedi 6 déc.
11h - 22h
RESTAURATION
SUR PLACE
02 99 58 81 06 - contact@ville-saint-pere.fr - www.ville-saint-pere.fr

DÉCHÈTERIES

Saint-Malo
Agglomération

COMMENT OBTENIR SON BADGE...

À compter de **juin 2026**, les habitants de l'agglomération, en résidence principale et secondaire devront s'équiper d'un badge pour accéder aux cinq déchèteries de l'Agglomération. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois vous sera demandé.

> Obtenir un **E-badge** : formulaire sur <https://www.stmalo-agglomeration.fr>.

> Pour une **Carte physique** : prendre rendez-vous sur le site de l'agglomération <https://www.stmalo-agglomeration.fr>, avant de vous rendre au siège de la direction des déchets du lundi au vendredi de 13h45 à 16h30 (43 rue de la Ville es Cours à Saint-Malo). Pour toutes questions : 0800 801 061 (service et appel gratuits).

RECENSEMENT CITOYEN

À 16 ANS - RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE.

Le recensement citoyen doit être réalisé par les jeunes Français à partir de leur 16^e anniversaire et dans les 3 mois qui suivent.

Après avoir fait le recensement citoyen vous obtenez une attestation de recensement. Cette attestation est indispensable pour :

- s'inscrire avant 18 ans à un examen (BEP, Bac...), à un concours ou à l'examen du permis de conduire.
- recevoir sa convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir s'inscrire, à partir de 18 ans, à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif.
- le recensement citoyen permet également une inscription automatique, dès 18 ans, sur les listes électorales afin de pouvoir voter.

Réaliser le recensement en ligne sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054> ou en mairie muni d'un titre d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

LISTES ÉLECTORALES



Les prochaines élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars 2026 (1^{er} tour) et, le cas échéant, le dimanche 22 mars 2026 (2^e tour).

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous **inscrire** sur les listes électorales au plus tard le vendredi 6 février 2026.

S'INSCRIRE soit sur le site internet : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-minscris-sur-listes-electorales> ; soit à la mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile au nom du demandeur.

VÉRIFIER SON INSCRIPTION sur : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>.

ILLIWAP RESTEZ CONNECTÉ !



VOUS VOULEZ RECEVOIR LES INFORMATIONS COMMUNALES SUR VOTRE TÉLÉPHONE PORTABLE ?

L'application ILLIWAP est la meilleure façon d'être informé gratuitement en temps réel ! (manifestations, coupures de courant, d'eau...).

> Téléchargez l'application Illiwap.

> Recherchez la commune

> Cliquez sur «s'abonner». C'est terminé !

Pour encore plus de souplesse et ne rien louper, activez la fonctionnalité «réception des notifications» dans les paramètres de votre téléphone.

VOTRE RENDEZ-VOUS GASTRONOMIQUE

Fruits et légumes, fruits secs, viande, poisson, fromage, galettes et crêpes, plats à emporter, huîtres.

MARCHE

Votre
Rendez-vous
gourmand !

Tous les
**JEUDIS
MATIN**

8h / 13h

Sous
la halle



RUGBY À SAINT-PÈRE

SAINT-PÈRE RUGBY CLUB

Compétitions territoriales seniors masculins (+18 ans) Régionale 3 - Poule 3.
Rencontres à Saint-Père à 15h... Venez soutenir votre équipe !

> Le 9 novembre, le «Saint-Père Rugby Club» rencontre «Rugby Bretagne Romantique»

> Le 30 novembre, le «Saint-Père Rugby Club» rencontre «Aurore de Vitré»



LE CLIC VOUS INFORME...

CAFÉ / RENCONTRE ENTRE AIDANTS Temps d'échange de 15h à 16h30, salle de la Vallée Verte à Saint-Méloir-des-Ôndes.

Mardi 18 novembre. Atelier d'écriture : «Écrire pour se libérer».

Info : 02 99 16 88 76 - accueil@clic-cote-emeraude.fr.



DÉCHETS...

COLLECTES BACS JAUNES : vendredis 14 et 28 novembre.

ORDURES MÉNAGÈRES : tous les jeudis, ramassage tôt le matin, sortir les bacs la veille au soir. Renseignements au 0 800 801 061 (services et appels gratuits du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h).

Courriel : dechets@stmalo-agglomeration.fr

DÉCHÈTERIE LA HALTE : ouverture de 9h30 à 12h et de 14h à 18h. Fermée les jeudis, dimanches et jours fériés. Tél. 06 81 15 80 19.

CÉLÉBRATIONS

MESSES DU SAMEDI À 18H : 8 novembre au Tronchet ; 15 novembre à Miniac-Morvan ; 22 novembre à Saint-Suliac.

MESSES DU DIMANCHE À 10H30 : 9 novembre à Châteauneuf d'Ille & Vilaine ; 16 novembre à Saint-Père-Marc-en-Poulet ; 23 novembre à Plerguer.

Contact : 02 99 58 41 02 - paroissechateauneufminiac@gmail.com.



MOT DU JARDINIER

«Novembre chaud au début, froid à la fin»



La Récup!

DONNER PLUTÔT QU'ABANDONNER

Des meubles, électroménagers, articles de sport et ce qu'il vous reste de votre vie !
Saint-Malo Agglomération les collecte :
CHEZ VOUS pour les donner aux personnes en difficulté.

N° Vert 0801 793 600

Logo of Saint-Malo Agglomération.

BIBLIOTHÈQUE

LA VAGUE DES MOTS - Tél. : 02 99 58 26 76 ou le 06 62 09 13 36
Accueil : mercredi 10h/12h et 16h/18h ; vendredi 16h/18h30 et samedi 10h/12h.

JEUX RECYCLE II : dimanche 30 novembre de 9h30 à 13h salle polyvalente de Saint-Père. Événement organisé en collaboration avec Le Corsaire Ludique. L'occasion de vendre vos jeux de société via le dépôt-vente et d'acquérir des jeux d'occasion à petits prix. + d'infos : <https://corsaire-ludique.fr/jeuxrecycle/>

FRANCE SERVICES



POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Prochaines permanences à Saint-Père les jeudis 13 et 27 novembre ; 11 décembre de 9h à 12h. Un interlocuteur vous accompagne dans vos démarches administratives : impôts, retraite, CAF, etc. **Avant tout déplacement en mairie, contactez les conseillers** pour savoir quels documents apporter lors de votre rendez-vous : 02 99 89 61 37 ou par courriel france.services@stmalo-agglomeration.fr.

ÉCOLE

GRUPE SCOLAIRE THÉODORE CHALMEL

Les inscriptions se font tout au long de l'année. Contactez Mme QUINTIN la Directrice au 02 99 58 85 42 ou par courriel : ecole.0351612m@ac-rennes.fr et découvrez la vidéo de présentation de l'école sur le site de la commune www.ville-saint-pere.fr.



PERMANENCES DES ÉLUS Tous les jours sur rendez-vous

Jean-François RICHEUX - Maire : culture, sport, inter-communalité, citoyenneté et développement économique.

Thierry NUSS - 1^{er} adjoint : finances, budget, chantier d'insertion, personnel, associations, enfance et jeunesse, affaires scolaires.

Élisabeth LE PAPE - 2^e adjointe : urbanisme, personnes âgées, CCAS, protocole, jumelage.

Bernard LEPAIGNEUL - 3^e adjoint : travaux, assainissement et eaux pluviales, voirie, affaires agricoles, étangs et forêts, véhicules, bâtiments, accessibilité PMR et sécurité voirie et bâtiments.

Chantal BESLY - 4^e adjointe : projets d'aménagement : appels d'offres, suivi des chantiers d'aménagements, relations avec les entreprises, secteurs ZAC, environnement, espaces verts, aménagements paysagers, transports en commun, communication, affaires funéraires et animation.

Feuille d'information mensuelle - complément au bulletin municipal

Éditée par la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet, Mairie, 6 rue Jean Monnet 35430 Saint-Père-Marc-en-Poulet

Tél. 02 99 58 81 06 contact@ville-saint-pere.fr www.ville-saint-pere.fr

Directeur de la publication : Jean-François Richeux - Chef d'édition : Chantal Besly - Responsable de rédaction : Adeline Bourdais - Conception et réalisation : Christèle Hervé

Comité de Rédaction : Nicole Kérisit - Carole Lebreton - Murielle Maufroy - Claude Videment - Thierry Nuss et Guy Richeux.

Ne pas jeter sur la voie publique

